



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du Conseil du 27 novembre 2024

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 20 novembre 2024 ;
- publication sur le site internet de la Commune de l'ordre du jour et de la convocation le 20 novembre 2024 ;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 20 novembre 2024 ;
- affichage dans le village de l'ordre du jour et de la convocation le 20 novembre 2024 ;
- publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
 - Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)
 - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 19 heures par M. Olivier SOHLER, Maire, en présence de M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, Mmes Régine DIETRICH, Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointes au Maire, MM. Serge MATHIS, Yves SCHNELL, Michel CORBIN, Conseillers Municipaux Délégués ; Mmes Christelle HIRSCHMANN, Nadine VOLK, Estelle LEVY, Delphine BIEHLER, Laurence PALMER, Conseillères Municipales ; MM. Hubert GUIOT, Guy ENGEL, Dominique WAEGELL, Hervé DISTEL, Conseillers Municipaux.

M. Gérald DILLENSEGER, Conseiller Municipal, Mmes Stéphanie HUSSER, Anne RINIÉ, Clémentine JEHL, Conseillères Municipales, sont absents et excusés.

M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, Mmes Anne RIFF, Karine VOGELEISEN, Conseillères Municipales sont absents.

M. Gérald DILLENSEGER, Conseiller Municipal, a donné procuration à Mme Estelle LEVY, Conseillère Municipale.

Mme Stéphanie HUSSER, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Olivier SOHLER, Maire. Mme Anne RINIÉ, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal Délégué.

Mme Clémentine JEHL, Conseillère Municipale, a donné procuration à Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire.

Membres en exercice : 23 Présents : 16 Absents et excusés : 4 Absents : 3 Procurations : 4

Vu les articles L.2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité, M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant pour la séance N° 40 du mandat 2020-2026 :

1. Approbation du procès-verbal de la Séance du 22 octobre 2024
2. Installation du Conseil Municipal des enfants
3. **ADMINISTRATION GENERALE**
 - A. Association foncière – Renouvellement du bureau
 - B. Entretien des espaces verts et publics
Chantier d'insertion 2025 – SAVA
 - C. Gestion du personnel
 1. Recrutement d'agents saisonniers et en cas d'accroissement d'activité
 2. Mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels- Groupement de commande – CDG 67
4. **AFFAIRES SPORTIVES**
Rénovation et extension de l'Espace Sportif
Attribution et signature du Marché
5. **FORÊT- CHASSE**
 - A. État prévisionnel des coupes et programme des travaux 2025
 - B. État d'assiette 2026
6. **DOMAINE**
 - A. Acquisition d'une parcelle et servitude de passage en tréfonds
 - B. Désaffection et Déclassement Rue des Loriots
 - C. BINN – Acquisition d'une parcelle - Rectification de la délibération n°2024-07-4
7. **FINANCES**
 - A. Décision modificative n°1
 - B. Subventions 2024 – Modification du tableau
8. **DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE**
9. **COMMUNICATIONS**
10. **VŒUX - DIVERS**

DECISIONS

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2024	Adopté à l'unanimité 3 Abstentions
2. Installation du Conseil Municipal de enfants	Adopté à l'unanimité
3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
A. Association foncière – Renouvellement du bureau	Adopté à l'unanimité
B. Entretien des espaces verts et publics Chantier d'insertion 2025 – SAVA	Adopté à l'unanimité

C. Gestion du personnel 1. Recrutement d'agents saisonniers et en cas d'accroissement d'activité	Adopté à l'unanimité
Gestion du personnel 2. Mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels-Groupement de commande – CDG 67	Adopté à l'unanimité

4. AFFAIRES SPORTIVES	
Rénovation et extension de l'Espace Sportif Attribution et signature du Marché	Adopté à l'unanimité
5. FORêt- CHASSE	
A. État prévisionnel des coupes et programme des travaux 2025	Adopté à l'unanimité
B. État d'assiette 2026	Adopté à l'unanimité
6. DOMAINE	
A. Acquisition d'une parcelle et servitude de passage en tréfonds	Adopté à l'unanimité 3 Abstentions
B. Désaffectation et Déclassement Rue des Loriots	Adopté à l'unanimité
C. BINN – Acquisition d'une parcelle - Rectification de la délibération n°2024-07-4	Adopté à l'unanimité
7. FINANCES	
A. Décision modificative n°1	Adopté à l'unanimité
B. Subventions 2024 – Modification du tableau	Adopté à l'unanimité
8. DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE	Acté

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 27 novembre 2024

Membres en exercice : 23 Présents : 16 Absents et excusés : 4 Absents : 3 Procurations : 4

DCM-2024-11-1

1. Approbation du procès-verbal de la Séance du 22 octobre 2024

M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, fait part d'une observation concernant la délibération du changement de dénomination d'une place publique : « Place de la Gare - Place Abbé Pierre » en « Place de la Gare ». En effet la délibération n'a pas été adoptée à l'unanimité mais à la majorité en raison d'un vote contre.

M. Dominique WAEGELL souhaite apporter une modification en page 27 concernant son intervention relative au Centre de tri en remplaçant :

“En décembre 2024, il y aura au SMICTOM plus qu'un Centre de tri avec la résiliation de la convention avec Belfort. “

Par :

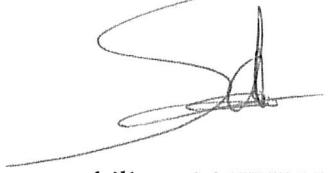
“En décembre 2024, il y aura au SMICTOM plus qu'une seule équipe au Centre de tri avec la résiliation de la convention avec Belfort. “

Outre ces modifications, le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2024 préalablement diffusé est approuvé à l'UNANIMITÉ des membres présents lors de la séance.

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Absent			
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal			X	
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Absente			
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué			X	
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Par procuration à Mme Estelle LEVY	X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal			X	
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 28 novembre 2024

Le Secrétaire de Séance



Philippe SCHEIBLING

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 28 novembre 2024

Le Maire



Olivier SOHLER



COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 27 novembre 2024

Membres en exercice : 23 Présents : 16 Absents et excusés : 4 Absents : 3 Procurations : 4

DCM-2024-11-2

2. CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Installation

Rapporteurs : M. Olivier SOHLER, Maire
Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire

Les élèves de CM1 et CM2 ont voté afin d'élire les nouveaux Conseillers Municipaux Enfants.

Certains avaient été élus pour deux ans et conserveront leur statut jusqu'en fin d'année scolaire :

- Mlle Tess BIMBOES
- M. Jules MANGEL
- M. Teddy NOMA
- Mlle Eloane LOTA
- M. Lucas COLIN
- Mlle Marion ZAMBONI

Les nouveaux élus complétant cette équipe sont :

- Mlle Ninon BRUNET
- Mlle Agathe RUHLMANN
- Mlle Manon REMARCK
- M. Basile DISTEL
- M. Louis DEL DEGAN
- M. Gabin BAUER
- Mlle Charline STUDER
- Mlle Emma VARNIER

Le Conseil Municipal les accueillera pour procéder à leur installation officielle.

Une sortie du CME est prévue durant l'année 2025, elle est en cours d'étude.

Le déplacement sera pris en charge par la Commune.

Il est demandé au Conseil Municipal :

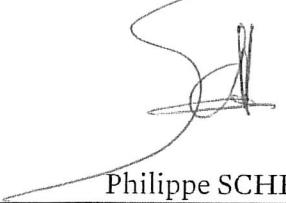
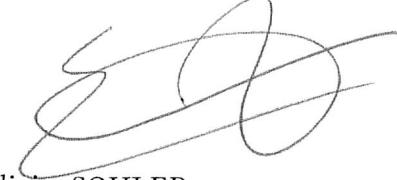
DE PRENDRE EN CHARGE les frais de déplacement sur le budget communal, au compte 6248 – Transports de biens et transports collectifs divers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de prendre en charge les frais de déplacement sur le budget communal, au compte 6248 – Transports de biens et transports collectifs divers.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Absent			
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Absente			
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSAGER Gérald	Conseiller Municipal	Par procuration à Mme Estelle LEVY	X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 28 novembre 2024 Le Secrétaire de Séance</p> <p> Philippe SCHEIBLING</p>	<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 28 novembre 2024 Le Maire</p> <p>  Olivier SOHLER</p>
--	--

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 27 novembre 2024

Membres en exercice : 23

Présents : 16

Absents et excusés : 4

Absents : 3

Procurations : 4

DCM-2024-11-3A

3. ADMINISTRATION GENERALE

A. Association foncière

Renouvellement du bureau

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Les membres du bureau de l'Association Foncière de Scherwiller sont nommés pour une période de six ans par le Préfet parmi les propriétaires de fonds inclus dans le périmètre de l'Association Foncière donc du remembrement.

L'Association Foncière est régie par l'ordonnance n° 2004-632 du 1^{er} juillet 2004, son décret d'application ainsi que les dispositions des statuts modifiés en 2017

L'association a pour organes administratifs : l'assemblée des propriétaires, le bureau, le Président assisté d'un Vice-Président et d'un Secrétaire.

Le bureau comprend des membres à voix délibératives et des membres à voix consultatives.

Membres à voix délibératives :

- Le Maire ou un Conseiller Municipal désigné par lui, de la Commune de SCHERWILLER,
- 6 propriétaires titulaires et 4 propriétaires suppléants, parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de l'association, désignés par moitié par la Chambre d'Agriculture d'Alsace et par moitié par le Conseil Municipal,
- Du délégué du Directeur Départemental des Territoires.

Les propriétaires sont désignés pour 6 ans.

Le dernier renouvellement du Bureau ayant été effectué en 2018, il appartient au Conseil Municipal de désigner cinq personnes (3 titulaires et 2 suppléants) propriétaires de fonds inclus dans le périmètre du remembrement, exploitant ou non.

Il est indiqué que la Chambre d'Agriculture va procéder également aux consultations nécessaires à la désignation des trois membres titulaires et deux suppléants.

Le Maire précise que les membres titulaires et suppléants doivent être des propriétaires fonciers issus du périmètre du remembrement de l'Association Foncière.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de :

DE DESIGNER les membres titulaires suivants :

- Pierrette LACOMBE
- Pascal RUHLMANN
- Bruno GLOCK

DE DESIGNER les membres suppléants suivants :

- Olivier SENGLER
- Damien SOHLER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE les membres titulaires suivants :

- Pierrette LACOMBE
- Pascal RUHLMANN
- Bruno GLOCK

DESIGNE les membres suppléants suivants :

- Olivier SENGLER
- Damien SOHLER

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Absent			
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Absente			
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Par procuration à Mme Estelle LEVY	X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 28 novembre 2024

Le Secrétaire de Séance

Philippe SCHEIBLING

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 28 novembre 2024

Le Maire



Olivier SOHLER

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 27 novembre 2024

Membres en exercice : 23 Présents : 16 Absents et excusés : 4 Absents : 3 Procurations : 4

DCM-2024-11-3B

3. ADMINISTRATION GENERALE

B. Entretien des espaces verts et publics

Chantier d'insertion 2025 - SAVA

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

A l'instar de l'opération réalisée depuis 2014, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la démarche entreprise avec la Section d'Aménagement Végétal d'Alsace.

Les prestations à réaliser à Kientzville sont chiffrées à 7 200,-€ TTC correspondant à 15 contributions journalières de 480,-€ TTC.

L'intervention globale s'élèvera en conséquence à 7 200,-€ TTC.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER la convention de fonctionnement dans le cadre d'un chantier d'insertion de la SAVA ;

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget primitif 2025 – compte 611 (contrats de prestation de service) – (montant prévisionnel : 7 200,-€ TTC) ;

D'AUTORISER le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de fonctionnement dans le cadre d'un chantier d'insertion de la SAVA ;

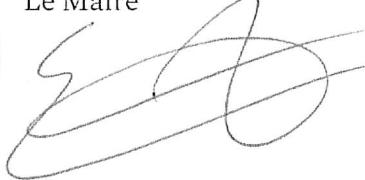
DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2025 – compte 611 (contrats de prestation de service) – (montant prévisionnel : 7 200,-€ TTC) ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Absent			
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Absente			

HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Par procuration à Mme Estelle LEVY	X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaelle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 28 novembre 2024 Le Secrétaire de Séance</p>  <p>Philippe SCHEIBLING</p>	<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 28 novembre 2024 Le Maire</p>   <p>Olivier SOHLER</p>
---	---

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 27 novembre 2024

Membres en exercice : 23 Présents : 16 Absents et excusés : 4 Absents : 3 Procurations : 4

DCM-2024-11-3C-1

3. ADMINISTRATION GENERALE

C) Gestion du personnel

1) Recrutement d'agents saisonniers et en cas d'accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Le Maire propose au Conseil :

D'APPROUVER la création de quatre emplois dits « saisonniers » contractuels pour exercer des tâches : - d'entretien des espaces publics, espaces verts et fleurissement, - administratives diverses.

Ce recrutement s'effectuera par référence aux cadres d'emploi des :

- **Adjoints techniques** (3 emplois) – 1^{er} échelon dans les conditions fixées par l'Article 3 de la Loi du 26 janvier 1984.
- **Adjoint administratif** (1 emploi) – 1^{er} échelon dans les conditions fixées par l'Article 3 de la Loi du 26 janvier 1984.

Quotité d'emploi 35/35^e

Période de recrutement : Juin à septembre 2025

Durée maximale de chaque contrat : 1,5 mois

D'APPROUVER la création de deux emplois :

- **Adjoint technique**, à temps complet en qualité de contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.
Ses attributions consisteront à effectuer diverses tâches d'entretien des espaces publics, espaces verts et fleurissement.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^e.

Durée maximale du contrat : 12 mois pendant une même période de 18 mois.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3.1 de la loi du 26 janvier 1984 modifié.

La rémunération se fera par référence à la grille de rémunération du grade d'adjoint technique.

- **Adjoint administratif**, à temps complet en qualité de contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.
Ses attributions consisteront à effectuer divers travaux administratifs divers.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^e.

Durée maximale du contrat : 12 mois pendant une même période de 18 mois.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3.1 de la loi du 26 janvier 1984 modifié.

La rémunération se fera par référence à la grille de rémunération du grade d'adjoint administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la création de quatre emplois dits « saisonniers » contractuels pour exercer des tâches : - d'entretien des espaces publics, espaces verts et fleurissement,
- administratives diverses.

Ce recrutement s'effectuera par référence aux cadres d'emploi des :

- **Adjoints techniques** (3 emplois) – 1^{er} échelon dans les conditions fixées par l'Article 3 de la Loi du 26 janvier 1984.
- **Adjoint administratif** (1 emploi) – 1^{er} échelon dans les conditions fixées par l'Article 3 de la Loi du 26 janvier 1984.

Quotité d'emploi 35/35^e

Période de recrutement : Juin à septembre 2025

Durée maximale de chaque contrat : 1,5 mois

APPROUVE la création de deux emplois :

- **Adjoint technique**, à temps complet en qualité de contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.
Ses attributions consisteront à effectuer diverses tâches d'entretien des espaces publics, espaces verts et fleurissement.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^e.

Durée maximale du contrat : 12 mois pendant une même période de 18 mois.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3.1 de la loi du 26 janvier 1984 modifié.

La rémunération se fera par référence à la grille de rémunération du grade d'adjoint technique.

- **Adjoint administratif**, à temps complet en qualité de contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.
Ses attributions consisteront à effectuer divers travaux administratifs divers.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^e.

Durée maximale du contrat : 12 mois pendant une même période de 18 mois.

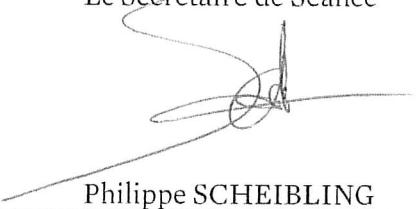
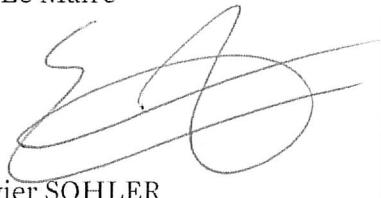
Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3.1 de la loi du 26 janvier 1984 modifié.

La rémunération se fera par référence à la grille de rémunération du grade d'adjoint administratif.

ADOPE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Absent			
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		

RIFF Anne	Conseillère Municipale	Absente			
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Par procuration à Mme Estelle LEVY	X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 28 novembre 2024 Le Secrétaire de Séance</p> <p></p> <p>Philippe SCHEIBLING</p>	<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 28 novembre 2024 Le Maire</p> <p></p> <p>Olivier SOHLER</p>
--	--



COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 27 novembre 2024

Membres en exercice : 23 Présents : 16 Absents et excusés : 4 Absents : 3 Procurations : 4

DCM-2024-11-3C-2

3. ADMINISTRATION GENERALE

C) Gestion du personnel

2) Mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est un outil clef dans la gestion des risques professionnels. Obligatoire réglementairement, il constitue aussi une aide précieuse pour la protection et l'amélioration des conditions de travail des agents mais aussi pour faire progresser la qualité du service public.

Mis à jour le 3 novembre 2023, la Commune de Scherwiller souhaite le remettre à jour dans un contexte de modification du plan des effectifs et en lien avec le projet d'aménagement de la Mairie.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin proposant un groupement de commandes relatif à la mise à jour du DUERP, il est proposé au Conseil Municipal d'y adhérer.

- VU** l'article L.4121-3 du Code du Travail relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs et à la mise œuvre des actions de prévention ainsi que des méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ;
- VU** l'article R.4121-1 du Code du Travail portant sur l'obligation de tout employeur, de transcrire et mettre à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des agents placés sous sa responsabilité ;
- VU** le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
- VU** le code de la commande publique, et notamment les articles L2113-6 et 2113-7 ;
- VU** la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 3 juillet 2024 proposant la constitution d'un groupement de commandes pour la mise à jour des Documents Uniques d'évaluation des risques professionnels,

Considérant que la mise à jour du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant que la Mairie de Scherwiller dispose d'un document unique et que, en application de l'article R.4121-2 du Code du Travail, sa mise à jour régulière est obligatoire ;

Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Établissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention des risques professionnels, le Centre de Gestion du Bas-Rhin propose une intervention pour l'accompagnement de ces collectivités et établissements affiliés dans la mise à jour de leur Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels ;

Considérant

que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant mettre à jour leur Document Unique, la formule du groupement de commandes est la plus adaptée ;

Considérant

la proposition de Monsieur le Maire en vue de la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques professionnels et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de mise à jour de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

D'AUTORISER

le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L2113-6 et 2113-7, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La Commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans le tableau de définition des besoins.

DE PRÉCISER

que les crédits nécessaires à la mise à jour du Document unique d'Évaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget Primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE

le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

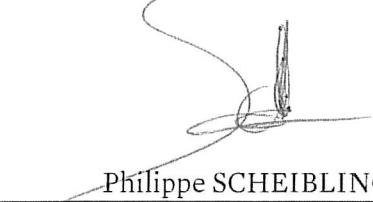
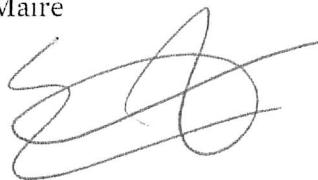
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L2113-6 et 2113-7, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La Commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans le tableau de définition des besoins.

PRECISE

que les crédits nécessaires à la mise à jour du Document unique d'Évaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget Primitif.

ADOPE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Absent			
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Absente			
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Par procuration à Mme Estelle LEVY	X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 28 novembre 2024 Le Secrétaire de Séance</p> <p>Philippe SCHEIBLING</p> 	<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 28 novembre 2024 Le Maire</p> <p>Olivier SOHLER</p>  
--	---

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 27 novembre 2024

Membres en exercice : 23 Présents : 16 Absents et excusés : 4 Absents : 3 Procurations : 4

DCM-2024-11-4

4. AFFAIRES SPORTIVES

Rénovation et extension de l'Espace Sportif

Attribution du marché

Rapporteurs : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué

Il est rappelé au Conseil Municipal que par délibération en date du 22 octobre 2024 a été approuvé le dossier relatif à la Rénovation et Extension de l'Espace Sportif.

Une enveloppe financière ainsi qu'un plan de financement avaient été arrêtés soit :

	HT	TTC
<u>Lot n°1: Revêtement</u>		
Préparation et râgréage	6 000,- €	7 200,- €
Revêtement en sable céramique collé	51 000,- €	61 200,- €
Abattage d'arbres	5 000,- €	6 000,- €
Grillage remplacé	15 000,- €	18 000,- €
Total	77 000,- €	92 400,- €

Lot n°2 : Éclairage

Remplacement des 4 luminaires Court 1	10 000,- €	12 000,- €
Création de 4 points lumineux Court 2 y compris VRD	20 000,- €	24 000,- €
Total	30 000,- €	36 000,- €

Lot n°3 : Bâtiment préfabriqué

Club house (environ 45m ²)	120 000,- €	144 000,- €
Total	120 000,- €	144 000,- €

Lot n°4 : VRD

Installation du chantier	6 500,- €	7 800,- €
--------------------------	-----------	-----------

<i>Club house</i>		
Fondation pour le Club House	8 500,- €	10 200,- €
Amenée d'eau potable pour le Club house	19 000,- €	22 800,- €
Traitements des eaux usées pour le Club house	37 000,- €	44 400,- €
Enrobé pour Club House	13 500,- €	16 200,- €
Réseau électricité vers le Club House	2 500,- €	3 000,- €
<i>Sous total Club house</i>	80 500,- €	96 600,- €
Déplacement du réseau d'éclairage	8 000,- €	9 600,- €
Création de places supplémentaires de stationnement	40 500,- €	48 600,- €

	HT	TTC
Création d'un terrain d'échauffement multi-jeux	49 000,- €	58 800,- €
Création d'un cheminement piéton	16 000,- €	19 200,- €
Barrière à contrepoids	4 500,- €	5 400,- €
Sol stabilisé entre l'aire de jeux et le Club House	11 000,- €	13 200,- €
Aire de pique-nique	4 500,- €	5 400,- €
Total	220 500,- €	264 600,- €
TOTAL GENERAL	447 500,- €	537 000,- €
Arrondi à	450 000,- €	540 000,- €

Une consultation en vue de l'attribution du marché a été lancée le 24 octobre 2024.

A noter que le marché est scindé en quatre lots :

- Lot n°1 : Revêtement
- Lot n°2 : Eclairage
- Lot n°3 : Bâtiment préfabriqué
- Lot n°4 : Voiries et Réseaux Divers.

Après l'ouverture des plis et analyse des offres conformément aux critères émis dans le règlement de consultation, la Commission d'Appel d'Offres informelle, qui s'est réunie le 18 novembre 2024 et le 25 novembre 2024, a pu émettre un avis éclairé et faire le classement des offres par lot.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code la Commande publique ;

VU la délibération n°2024-10-3 en date du 22 octobre 2024 relative à la rénovation et extension de l'Espace Sportif ;

VU les avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 18 novembre 2024 et 25 novembre 2024 ;

VU le présent rapport ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER les 4 lots du marché aux entreprises classées en tête suivant les critères de jugement précisé au règlement de consultation, soit un jugement des offres portant sur :

- 60% sur le critère prix (offre économiquement la plus avantageuse),
- 40% sur les critères techniques (valeur technique et planning prévisionnel d'exécution des travaux).

D'ATTRIBUER à l'entreprise **COTENNIS SARL** le lot n°1 « Revêtement » soumis à consultation pour une réalisation en 2024-2025 pour un montant de **78 117,23 euros Hors Taxe** ;

D'ATTRIBUER

à l'entreprise **SPIE City Networks** le lot n°2 « Eclairage » soumis à consultation pour une réalisation en 2024-2025 pour un montant de **27 098,00 euros Hors Taxe** ;

D'ATTRIBUER

à l'entreprise **COUGNAUD SAS** le lot n°3 « Bâtiment préfabriqué » soumis à consultation pour une réalisation en 2024-2025 pour un montant de **74 000,00 euros Hors Taxe** ;

D'ATTRIBUER

à l'entreprise **VOGEL Travaux Publics** le lot n°4 « Voiries et Réseaux Divers » soumis à consultation pour une réalisation en 2024-2025 pour un montant de **198 095,24 euros Hors Taxe** ;

D'ARRETER

en conséquence le budget de l'opération de la manière suivante :

Lot n°1 – Revêtement	78 117,23€ HT
Lot n°2 – Eclairage	27 098,00 € HT
Lot n°3 – Bâtiment préfabriqué	74 000,00 € HT
Lot n°4 – Voiries et Réseaux Divers	198 095,24 € HT
Soit un montant total	377 310,47 € HT
Soit	452 772,56 € TTC

D'ARRETER

le plan de financement du projet suivant :

Aide FEADER (via Région Grand Est)	264 117,32 €
FCTVA	74 272,81 €
Autofinancement – Fonds propres	114 382,43€
TOTAL	452 772,56 €

D'AUTORISER

le Maire à signer le marché et toutes pièces afférentes à la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE

les 4 lots du marché aux entreprises classées en tête suivant les critères de jugement précisé au règlement de consultation, soit un jugement des offres portant sur :

- 60% sur le critère prix (offre économiquement la plus avantageuse),
- 40% sur les critères techniques (valeur technique et planning prévisionnel d'exécution des travaux).

DECIDE

d'attribuer à l'entreprise **COTENNIS SARL** le lot n°1 « Revêtement » soumis à consultation pour une réalisation en 2024-2025 pour un montant de **78 117,23 euros Hors Taxe** ;

DECIDE d'attribuer à l'entreprise **SPIE City Networks** le lot n°2 « Éclairage » soumis à consultation pour une réalisation en 2024-2025 pour un montant de **27 098,00 euros Hors Taxe** ;

DECIDE d'attribuer à l'entreprise **COUGNAUD SAS** le lot n°3 « Bâtiment préfabriqué» soumis à consultation pour une réalisation en 2024-2025 pour un montant de **74 000,00 euros Hors Taxe** ;

DECIDE d'attribuer à l'entreprise **VOGEL Travaux Publics** le lot n°4 « Voiries et Réseaux Divers » soumis à consultation pour une réalisation en 2024-2025 pour un montant de **198 095,24 euros Hors Taxe** ;

ARRETE en conséquence le budget de l'opération de la manière suivante :

Lot n°1 – Revêtement	78 117,23€ HT
Lot n°2 – Eclairage	27 098,00 € HT
Lot n°3 – Bâtiment préfabriqué	74 000,00 € HT
Lot n°4 – Voiries et Réseaux Divers	198 095,24 € HT
Soit un montant total	377 310,47 € HT
Soit	452 772,56 € TTC

ARRETE le plan de financement du projet suivant :

Aide FEADER (via Région Grand Est)	264 117,32 €
FCTVA	74 272,81 €
Autofinancement – Fonds propres	114 382,43€
TOTAL	452 772,56 €

AUTORISE le Maire à signer le marché et toutes pièces afférentes à la présente.

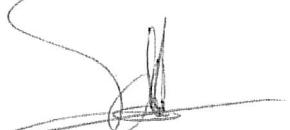
ADOPOTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Absent			
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAESELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Absente			
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		

DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Par procuration à Mme Estelle LEVY	X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

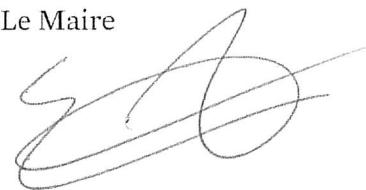
Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 28 novembre 2024
Le Secrétaire de Séance

Philippe SCHEIBLING



Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 28 novembre 2024
Le Maire

Olivier SOHLER



COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 27 novembre 2024

Membres en exercice : 23 Présents : 16 Absents et excusés : 4 Absents : 3 Procurations : 4

DCM-2024-11-5A

5. FORÊT - CHASSE

A. Etat prévisionnel des coupes et programme des travaux 2025

Rapporteurs : M. Olivier SOHLER, Maire

Mme Estelle LEVY, Conseillère Municipale

Mi-octobre, les services de l'ONF ont fait parvenir en Mairie :

- le programme des travaux d'exploitation et l'état prévisionnel des coupes pour 2025,
- le programme d'actions pour 2025,

ceci pour soumission au Conseil Municipal.

Les propositions de l'ONF s'établissaient alors synthétiquement et de la manière suivante :

DEPENSES	RECETTES	SOLDE		
EXPLOITATION				
ETAT PREVISIONNEL DES COUPES				
- Salaires et charges	15 250,- €	Produits accidentels 450 m ³ bois d'œuvre feuillus et résineux 130 m ³ bois d'industrie feuillus et résineux 23 m ³ bois de chauffage	34 750,- €	
- Assistance gestion de la main d'œuvre	763,- €	60 m ³ bois d'œuvre résineux 40 m ³ bois d'industrie résineux	6 400,- €	
- Frais gestion SIVU et autres	763,- €	236 m ³ bois d'œuvre résineux 275 m ³ bois d'industrie feuillus et résineux	24 730,- €	
- Débardage – câblage	15 780,- €	1 364 m ³ Bois sur pied	15 290,- €	
- Débardage à l'entreprise	12 220,- €			
- Maîtrise d'œuvre				
TOTAL EPC	48 422,- €		81 170,- €	32 748,- €

PROGRAMME DES ACTIONS/TRAVAUX					
Régie - Salaires et charges					
- Travaux de maintenance - parcellaire		1 040,- €			
- Travaux sylvicoles		5 020,- €			
- Travaux d'infrastructure		5 860,- €			
- Travaux touristiques		3 520,- €			
- Protection contre les dégâts de gibier		670,- €			
- Travaux d'infrastructures subventionnées		48 370,- €			
Sous-total		64 480,- €			
- Frais de gestion de main d'œuvre		977,70,- €			
- Honoraire assistance technique		7 246,98,- €			
Total PA		72 704,68,- €			-72 704,68,- €
TOTAL GENERAL EXPLOITATION et PA		121 126,68,- €		81 170,- €	-39 956,68,- €
Frais de garderie ONF (ref.2024)		7 062,80,- €			-7 062,80,- €
Contribution à l'hectare (ref 2017)		1 147,- €			1 147,- €
TOTAL GESTION FORESTIERE 2024		129 336,48,- €		81 170,- €	-48 166,48,- €

Concernant le programme des travaux, la présentation détaillée est la suivante :

Actions et localisations	Quantité Programmée	Montant lié aux salaires communaux	Factures	Montant total de la prestation	Nombre d'heures ouvrier prévues par l'ONF
TRAVAUX DE MAINTENANCE - PARCELLAIRE					
Entretien de parcellaire Localisation : 5 a, 7 a, 7 ae, 22 a1	2 635 MLI	814,- €	0,- €	814,- €	22 H
Entretien du périmètre Localisation : 41 ae	50 MLI	74,- €	0,- €	74,- €	2 H
TRAVAUX SYLVIQUES					
Dégagement de plantation ou semis artificiel Localisation : 24a, 25a	3 HA	4 440,- €	0,- €	4 440,- €	120 H
TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES DÉGATS DE GIBIER					
Entretien des clôtures grillagées Localisation : Parcelles 23 à 25	16 H	592,- €	0,- €	592,- €	16 H
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE					
Entretien des renvois d'eau Localisation : Chemin des châteaux, du Brischbach et du Mittelrain	20 H	740,- €	0,- €	740,- €	20 H
Entretien divers de route en terrain naturel Localisation : Route des châteaux p.41-21-2 Chemin p.22	2,2KM	0,- €	4 400,- €	4 400,- €	0 H
Réseau de desserte : entretien des accotements et talus : fauchage Localisation : Route des Châteaux, bord de clôture p.23 à 25	0,5 KM	9,- €	19,- €	28,- €	0 H

TRAVAUX D'ACCUEIL DU PUBLIC					
Travaux - Sécurité du public et protection des milieux Localisation : Route du Sel, sentiers et chemins principaux	80 H	2 960,- €	0,- €	2 960,- €	80 H
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE SUBVENTIONNEES					
Entretien divers de route en terrain naturel Localisation : Chemin du Tilleul	0,65 KM	0,- €	17 400,- €	17 400,- €	0 H
Entretien divers de route en terrain naturel Localisation : Chemin du Brischbach	1 KM	0,- €	24 150,- €	24 150,- €	0 H
TOTAL		9 777,- €	45 969,- €	55 746,- €	264 H

Honoraires d'assistance technique à donneur d'ordre estimatif	7 246,98,- €
Honoraires de gestion de la main d'œuvre + équipement de protection + cotisations accidents agricoles (10 % de la masse salariale)	977,70,- €
Montant total estimatif HT	63 970,68,- €

La Commission Forêt – Chasse s'est réunie les 5 et 18 novembre 2024 afin de prendre connaissance des propositions.

Est proposé :

- 1) En matière de coupes :
 - de retenir - 1 214m³ de coupes à façonner
 - de supprimer - des coupes en vente sur pied de la parcelle 17a. soit 295m³ représentant une recette nette prévisionnelle de 2 420,- HT
- 2) De modifier le programme des actions ci-dessous :

Actions et localisations	Quantité Programmée par l'ONF	Prestation proposée par l'ONF	Nombre d'heures ouvrier prévues par l'ONF	Prestation/ Nombre d'heures ouvriers validées par la Commission
Entretien de parcellaire Localisation : 5 a, 7 a, 7ae, 22 al	2 635 MLI	2 635 MLI	22H	14 H
Entretien du périmètre Localisation : 41 ae	50 MLI	50 MLI	2 H	2 H
Dégagement de plantation ou semis artificiel Localisation : 24 a, 25 a	3 HA	3 HA	120 H	100 H
Entretien des clôtures grillagées Localisation : Parcelles 23 à 25	16 H	592,- €	16 H	8 H
Entretien des renvois d'eau Localisation : Chemin des châteaux, du Brischbach et du Mittelrain	20 H	740,- €	20 H	8 H
Entretien divers de route en terrain naturel Localisation : Route des châteaux p.41-21-2 Chemin p.22	2,2KM	4 400,- €	./.	0
Réseau de desserte : entretien des accotements et talus : fauchage Localisation : Route des Châteaux, bord de clôture p.23 à 25	0,5KM	28,- €	./.	0
Travaux - Sécurité du public et protection des milieux Localisation : Route du Sel, sentiers et chemins principaux	80 H	2 960,- €	80 H	80 H
Dépôt en déchetterie Localisation : Parcelle 33 j	4 H	148,- €	4 H	4 H

Entretien divers de route en terrain naturel Localisation : Chemin du Tilleul	0,65 KM	17 400,- €	./.	0
Entretien divers de route en terrain naturel Localisation : Chemin du Brischbach	1 KM	24 150,- €	./.	0
TOTAL			264H	216 H

3) De supprimer :

- L'entretien divers de route en terrain naturel, localisation Route des Châteaux p.41-21-2
Chemin p.22 pour la somme de 4 400,-€
- L'entretien des accotements et talus, fauchage de réseaux de desserte ; localisation Route des Châteaux, bord de clôture p.23 à 25 pour la somme de 28,-€
- L'entretien divers de route en terrain naturel, localisation Chemin du Tilleul pour la somme de 17 400,-€
- L'entretien divers de route en terrain naturel, localisation Chemin du Brischbach pour la somme de 24 150,-€

D'allouer une somme de 5 000,-€ H.T. à l'entretien divers des routes en terrain naturel, localisation Chemin du Tilleul et Chemin du Brischbach.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

DE VALIDER l'état prévisionnel des coupes 2025 tel que proposé par la Commission ;

DE MODIFIER le programme des actions complémentaires 2025 tel que ci-dessus décrit ;

DE VALIDER la dépense de 5 000,-€ H.T. à l'entretien divers des routes en terrain naturel, localisation Chemin du Tilleul et Chemin du Brischbach ;

DE CHARGER le Maire et Monsieur Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, d'en faire communication aux services de l'ONF et de solliciter les états modifiés pour signature ;

D'AUTORISER le Maire à signer toutes pièces relatives à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE l'état prévisionnel des coupes 2025 tel que proposé par la Commission ;

DECIDE de modifier le programme des actions complémentaires 2025 tel que ci-dessus décrit ;

VALIDE la dépense de 5 000,-€ H.T. à l'entretien divers des routes en terrain naturel, localisation Chemin du Tilleul et Chemin du Brischbach ;

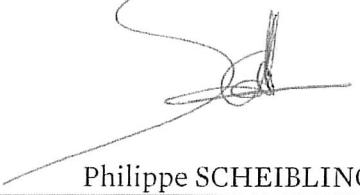
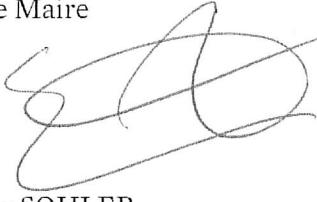
CHARGE le Maire et Monsieur Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, d'en faire communication aux services de l'ONF et de solliciter les états modifiés pour signature ;

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Absent			

MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Absente			
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Par procuration à Mme Estelle LEVY	X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 28 novembre 2024 Le Secrétaire de Séance</p> <p> Philippe SCHEIBLING</p>	<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 28 novembre 2024 Le Maire</p> <p> Olivier SOHLER</p>
--	--



COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 27 novembre 2024

Membres en exercice : 23 Présents : 16 Absents et excusés : 4 Absents : 3 Procurations : 4

DCM-2024-11-5B

5. FORET - CHASSE

B. État d'assiette 2026

Rapporteurs : M. Olivier SOHLER, Maire

Mme Estelle LEVY, Conseillère Municipale

La Commission Forêt - Chasse réunie le 5 novembre 2024, après avoir étudié la proposition de l'Office Nationale des Forêts relative à l'état d'assiette 2026, a émis un avis favorable au projet.

Coupes de l'aménagement

Forêt	UG	Surface UG (HA)	Surface à Dés. (HA)	Type Coupe
SCHERWILLER	31_a	14,11	14,11	Amélioration indifférenciée
SCHERWILLER	7_ae	5,09	5,09	Amélioration indifférenciée
SCHERWILLER	5_a	15,02	13,00	Amélioration indifférenciée Conséquence de chablis et dépérissement
SCHERWILLER	22_al	3,35	3,35	Amélioration indifférenciée

Coupes hors aménagement

Forêt	UG	Surface UG (HA)	Surface à Dés. (HA)	Type Coupe
SCHERWILLER	42_j	3,49	3,49	Amélioration indifférenciée Raison sylvicole – Niveau du capital forestier

Coupe proposées en suppression

Forêt	UG	Surface UG (HA)	Surface à Dés. (HA)	Type Coupe
SCHERWILLER	36_a	7,59	7,59	Amélioration indifférenciée Conséquence de chablis et dépérissement
SCHERWILLER	6_ae	3,76	3,76	Amélioration indifférenciée Conséquence de chablis et dépérissement
SCHERWILLER	24_al	3,06	3,06	Amélioration indifférenciée Conséquence de chablis et dépérissement

Il est en conséquence proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER l'état d'assiette 2026 proposé par l'ONF ;

DE CHARGER le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente information à M. le Préfet et des services de l'ONF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

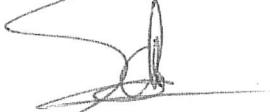
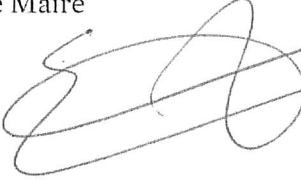
APPROUVE l'état d'assiette 2026 proposé par l'ONF ;

CHARGE le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente information à M. le Préfet et des services de l'ONF.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Absent			
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Absente			

HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Par procuration à Mme Estelle LEVY	X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 28 novembre 2024 Le Secrétaire de Séance</p> <p> Philippe SCHEIBLING</p>	<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 28 novembre 2024 Le Maire</p> <p> Olivier SOHLER</p>
--	--



COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 27 novembre 2024

Membres en exercice : 23 Présents : 16 Absents et excusés : 4 Absents : 3 Procurations : 3

Sortie de Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire

DCM-2024-11-6A

6. DOMAINE

A. Acquisition d'une parcelle et servitude de passage en tréfonds

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Suite à la délibération du 09 avril 2024, la Commune a acquis le bien sis en section 32 n° 479/417 d'une contenance de 832 m², appartenant à l'Association Foncière de Scherwiller en vue de l'implantation d'un poteau d'incendie sur la propriété de Monsieur Bruno GLOCK.

Suite à la délibération du 28 mai 2024, la Commune a mise en place au profit de Monsieur Bruno GLOCK, une servitude de passage de réseaux souterrains sur ladite parcelle, la traversant en largeur depuis la parcelle sise section C n°731 aux parcelles sises section 32 n°478 et 295.

En complément de ces deux délibérations et au vu du procès-verbal d'arpentage, il y a lieu, en vue de la mise en place du poteau d'incendie, pour la commune :

- d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle cadastrée section 32 n°482/294 d'une contenance de 0,04 ares de sol appartenant à Monsieur Bruno GLOCK,
- de mettre en place une servitude de passage de réseaux souterrains sur la dite parcelle - section 32 n°482/294 - au profit de Monsieur Bruno GLOCK,
- de mettre en place une servitude de passage de réseaux souterrains sur la parcelle appartenant à Madame et Monsieur Yves DIETRICH, section C n°731.

Une servitude de passage de réseaux souterrains sera mise en place en parallèle entre Monsieur Bruno GLOCK et Madame et Monsieur Yves DIETRICH sur cette même parcelle.

Considérant que la cession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section 32 n°482/294 d'une contenance de 0,04 ares de sol est justifiée par un motif d'intérêt général ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER l'acquisition par acte notarié du bien sis en section 32 n° 482/294 d'une contenance de 4 m², appartenant à Monsieur Bruno GLOCK ;

DE PROCEDER à ladite acquisition au montant de l'euro symbolique ;

D'APPROUVER la mise en place d'une servitude de passage en tréfonds - passage de réseaux souterrains secs et humides - grevant la parcelle section 32 n°482/294, appartenant à la Commune de Scherwiller suite à l'acquisition suscitée au profit des parcelles cadastrées section 32 n° 481/294 et 295 et appartenant à Monsieur Bruno GLOCK ;

D'ACCORDER cette servitude sans versement d'indemnité ;

D'APPROUVER

la mise en place d'une servitude de passage en tréfonds - passage de réseaux souterrains secs et humides - grevant la parcelle section C n°731 appartenant à Madame et Monsieur Yves Dietrich au profit de la parcelle cadastrée section 32 n°479/17 appartenant à la Commune de Scherwiller ;

DE PROCÉDER

à ladite mise en place de cette servitude sans versement d'indemnités ; que les frais inhérents à l'acte notarié pour l'acquisition de la parcelle et la mise en place des deux servitudes soient à la charge de Monsieur Bruno GLOCK ;

D'ACCORDER

pouvoir au Maire, en accordant la faculté de délégation de signature pour l'acte de vente et toutes les pièces s'y afférent ;

D'INSCRIRE

les crédits nécessaires au budget 2024, compte 2111 – Terrains nus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'acquisition par acte notarié du bien sis en section 32 n° 482/294 d'une contenance de 4 m², appartenant à Monsieur Bruno GLOCK ;

DECIDE

de procéder à ladite acquisition au montant de l'Euro symbolique ;

APPROUVE

la mise en place d'une servitude de passage en tréfonds - passage de réseaux souterrains secs et humides - grevant la parcelle section 32 n°482/294, appartenant à la Commune de Scherwiller suite à l'acquisition suscitée au profit des parcelles cadastrées section 32 n° 481/294 et 295 et appartenant à Monsieur Bruno GLOCK ;

ACCORDE

cette servitude sans versement d'indemnité ;

APPROUVE

la mise en place d'une servitude de passage en tréfonds - passage de réseaux souterrains secs et humides - grevant la parcelle section C n°731 appartenant à Madame et Monsieur Yves Dietrich au profit de la parcelle cadastrée section 32 n°479/17 appartenant à la Commune de Scherwiller ;

DECIDE

de procéder à ladite mise en place de cette servitude sans versement d'indemnités ;

APPROUVE

que les frais inhérents à l'acte notarié pour l'acquisition de la parcelle et la mise en place des deux servitudes soient à la charge de Monsieur Bruno GLOCK ;

ACCORDE

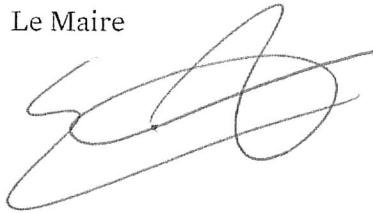
pouvoir au Maire, en accordant la faculté de délégation de signature pour l'acte de vente et toutes les pièces s'y afférent ;

DECIDE

d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2024, compte 2111 – Terrains nus.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire	Sortie de la séance			
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Absent			
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué				X
ENGEL Guy	Conseiller Municipal				X
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Absente			
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale				X
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENGER Gérald	Conseiller Municipal	Par procuration à Mme Estelle LEVY	X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 28 novembre 2024 Le Secrétaire de Séance</p> <p>Philippe SCHEIBLING</p> 	<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 28 novembre 2024 Le Maire</p> <p>Olivier SOHLER</p>  
--	--

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 27 novembre 2024

Membres en exercice : 23 Présents : 16 Absents et excusés : 4 Absents : 3 Procurations : 4

Retour en salle de Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire

DCM-2024-11-6B

6. DOMAINE

B. Désaffection et Déclassement Rue des Loriots

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L.2141-1 et suivants ;

VU le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L.141-3 ;

VU le croquis d'arpentage dressé par le Cabinet Un Point Six,

Monsieur le Maire rappelle que la partie de la rue des Loriots, située entre le n°1 rue des Loriots et le 2 rue des Geais, entre les parcelles 250 et 303, 324, 251 section 30 est en friche et n'a plus de fonction de desserte ou de circulation publique.

Toutefois, faisant actuellement partie du domaine public communal, il convient préalablement à toute cession, d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé.

L'article L.141-3 du Code la Voirie Routière, dispense d'enquête publique les procédures de classement et déclassement des voies communales, dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies.

CONSIDERANT que la partie de la rue des Loriots, située entre le n°1 rue des Loriots et le 2 rue des Geais, entre les parcelles 250 et 303, 324, 251 section 30, localisée dans l'agglomération, doit être considérée comme une voie communale, intégrée au domaine public de la Commune ;

CONSIDERANT que cette partie de la rue des Loriots n'est plus ouverte à la circulation publique et que son déclassement n'aura pas de conséquence sur la desserte et la circulation ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de désaffection et de déclasser cette partie de la rue des Loriots en vue de son intégration au domaine privé communal ;

Il est donc proposé au Conseil municipal :

DE CONSTATER la désaffectation à la circulation publique la rue des Loriots, située entre les n°1 rue des Loriots et le 2 rue des Geais, entre les parcelles 250 et 303, 324, 251 section 30 ;

D'AUTORISER le Maire à prononcer le déclassement de cette partie de la rue des Loriots ;

DE PRENDRE ACTE du croquis d'arpentage dressé le 24/06/2024 par le cabinet de géomètres-experts Un Point Six qui divise cette partie de rue en deux parcelles n° (1)/0.60 de 6,24 ares et n°(2)/0.60 de 5,36 ares ;

DE DEMANDER son intégration dans le domaine privé de la Commune (parcelles n°(1)/0.60 de 6,24 ares et n°(2)/0.60 de 5,36 ares) ;

DE DEMANDER l'actualisation de ce classement au livre foncier suivant l'arpentage des géomètres experts ;

D'AUTORISER le Maire à signer tous les actes et documents relatifs au transfert du domaine public vers le domaine privé (PV d'arpentage, ...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CONSTATE la désaffectation à la circulation publique la rue des Loriots, située entre les n°1 rue des Loriots et le 2 rue des Geais, entre les parcelles 250 et 303, 324, 251 section 30 ;

AUTORISE le Maire à prononcer le déclassement de cette partie de la rue des Loriots ;

PRENDRE ACTE du croquis d'arpentage dressé le 24/06/2024 par le cabinet de géomètres-experts Un Point Six qui divise cette partie de rue en deux parcelles n° (1)/0.60 de 6,24 ares et n°(2)/0.60 de 5,36 ares ;

DEMANDE son intégration dans le domaine privé de la Commune (parcelles n°(1)/0.60 de 6,24 ares et n°(2)/0.60 de 5,36 ares) ;

DEMANDE l'actualisation de ce classement au livre foncier suivant l'arpentage des géomètres experts ;

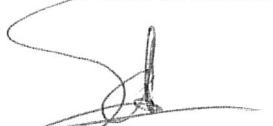
AUTORISE le Maire à signer tous les actes et documents relatifs au transfert du domaine public vers le domaine privé (PV d'arpentage, ...).

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		

GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Absent			
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal				
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Absente			
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Par procuration à Mme Estelle LEVY	X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 28 novembre 2024
Le Secrétaire de Séance

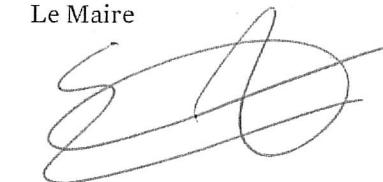


Philippe SCHEIBLING

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 28 novembre 2024
Le Maire



Olivier SOHLER



COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 27 novembre 2024

Membres en exercice : 23 Présents : 16 Absents et excusés : 4 Absents : 3 Procurations : 4

DCM-2024-11-6C

6. DOMAIN

C. BINN - Acquisition d'une parcelle –

Rectification de la délibération n°2024-07-4

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Dans le cadre du projet de l'aménagement foncier prévu au lieu-dit Binn, la Commune avait l'occasion d'acquérir une parcelle de 3,72 ares, conformément au Procès-Verbal d'Arpentage du Cabinet de géomètres, issue de la parcelle sise en section 9 n° 26 a - 2 rue de la Gare à Scherwiller :

- zonage d'urbanisme : 1AU, UB,
- parcelle libre de toute location.

Par délibération n°2024-07-4, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition de la parcelle en date du 23 juillet 2024.

Cependant, en date du 7 novembre 2024, le Cabinet de Géomètre a remis le Procès-Verbal d'arpentage Définitif et celui-ci diffère de 0,01 ares, soit une parcelle de 3,73 ares.

Dans ce cadre, la Commune a l'obligation de délibérer la surface exacte de la parcelle, soit 3,73 ares au lieu de 3,72 ares.

VU le procès-verbal d'arpentage dressé par le Cabinet Un Point Six,

VU que l'opération envisagée n'entre pas dans le champ d'application d'un des textes prévoyant la consultation obligatoire des Services des Domaines,

CONSIDERANT que cette parcelle est située au cœur du projet ;

CONSIDERANT que cette acquisition constitue une opportunité pour la Commune ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

D'ANNULER	la délibération du 23 juillet 2024 : DCM-2024-07-4 – DOMAINE - BINN - Acquisition d'une parcelle -,
D'APPROUVER	l'acquisition par acte notarié du bien sis en section 9 n° 179/26 d'une contenance de 3,73 ares de terre, issu de la parcelle section 9 n° 26 a, appartenant à Madame Jeannine BUSCHÉ née BIMBOES, héritière de feu Monsieur Jean BIMBOES,
DE PROCEDER	à ladite acquisition au montant de 3 000,-€ / are soit 11 190,-€ (hors frais d'acte notarié),

D'ACCORDER

pouvoir au Maire, en accordant la faculté de délégation de signature pour l'acte de vente et toutes les pièces s'y afférent,

D'INSCRIRE

les crédits nécessaires au budget 2024, compte 2111 – Terrains nus-financés par les produits de cession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

d'annuler la délibération du 23 juillet 2024 :

DCM-2024-07-4 – DOMAINE - BINN - Acquisition d'une parcelle -,

APPROUVE

l'acquisition par acte notarié du bien sis en section 9 n° 179/26 d'une contenance de 3,73 ares de terre, issu de la parcelle section 9 n° 26 a, appartenant à Madame Jeannine BUSCHÉ née BIMBOES, héritière de feu Monsieur Jean BIMBOES,

PROCEDE

à ladite acquisition au montant de 3 000,-€ / are soit 11 190,-€ (hors frais d'acte notarié),

ACCORDE

pouvoir au Maire, en accordant la faculté de délégation de signature pour l'acte de vente et toutes les pièces s'y afférent,

DECIDE

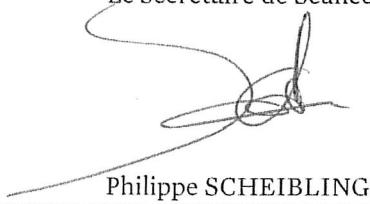
d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2024, compte 2111 – Terrains nus- financés par les produits de cession.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM-Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	... Absent			
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal				
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Absente			
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Par procuration à Mme Estelle LEVY	X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		

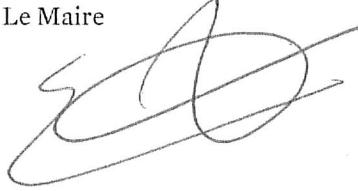
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 28 novembre 2024
Le Secrétaire de Séance


Philippe SCHEIBLING

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 28 novembre 2024
Le Maire




Olivier SOHLER

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 27 novembre 2024

Membres en exercice : 23 Présents : 16 Absents et excusés : 4 Absents : 3 Procurations : 4

DCM-2024-11-7A

7. FINANCES

A. Décision Modificative n° 1

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Le Maire rappelle que le Compte Administratif de l'année 2023 a été approuvé par le Conseil Municipal le 09 avril 2024 et que les résultats de fonctionnement et d'investissement ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes 2023 ont été intégrés dans le budget primitif 2024.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à quelques ajustements de crédits.

Ce document a été soumis à la Commission des Finances qui s'est réunie le 13 novembre dernier et qui l'a validé à l'unanimité des membres présents.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER la Décision Modificative n° 1 telle que présentée

FONCTIONNEMENT – dépenses

<u>Chapitre/Article</u>	<u>Libellés</u>	<u>Dépenses</u>
<u>Chapitre 011</u>	<u>Charges à caractère général</u>	<u>-25 500,00 €</u>
60611	Eau et assainissement	-1 000,00 €
606121	Energie - Gaz	-35 000,00 €
60633	Fournitures de voirie	5 000,00 €
6068	Autres matières et fournitures	-5 000,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00 €
62268	Autres honoraires, conseils, ...	2 000,00 €
6231	Annonces et insertions	1 000,00 €
6282	Frais de gardiennage	500,00 €
6288	Autres services extérieurs	6 000,00 €
<u>Chapitre 012</u>	<u>Charges de personnel et frais assimilés</u>	<u>0,00 €</u>
6451	Cotisations à l'URSSAF	-3 000,00 €
6454	Cotisations aux A.S.S.É.D.I.C.	-2 000,00 €
6456	Versement au F.N.C. du supplément familial	-500,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	-500,00 €
6488	Autres	6 000,00 €
<u>Chapitre 023</u>	<u>Virement à la section d'investissement</u>	<u>-9 591,00 €</u>
023	Virement à la section d'investissement	-9 591,00 €

Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 225,00 €
65311	Indemnités de fonction (élus)	-2 500,00 €
65312	Frais de mission et de déplacement	2 500,00 €
65313	Cotisations de retraite (élus)	-400,00 €
65314	Cotisations de sécurité sociale -part patronale (élus)	-400,00 €
65758	Subv.de fonctionnement aux autres	2 025,00 €
Chapitre 014	Atténuations de produits	0,00 €
7391111	Degrèvement de TFPNB en faveur des jeunes agriculteurs	-750,00 €
73952	Fraction compensatoire de la CVAE	750,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		-33 866,00 €
FONCTIONNEMENT - recettes		
Chapitre/Article	Libellés	Recettes
Chapitre 013	Atténuations de charges	2 000,00 €
6479	Remboursements sur autres charges sociales	2 000,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	-16 363,00 €
73223	Fonds départemental des DMTO	-12 558,00 €
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	-3 805,00 €
Chapitre 731	Fiscalité locale	-3 180,00 €
73132	Taxe sur les pylônes électriques	6 820,00 €
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	-10 000,00 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	-19 623,00 €
74111	Dotation forfaitaire des communes	-69 318,00 €
741121	Dotation de solidarité rurale des Communes	949,00 €
741127	Dotation nationale de péréquation	-24 634,00 €
748374	Dotation de développement-biodiversité et aménités rurales	7 935,00 €
748388	Autres attributions de péréquation et de compensation	65 445,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	1 300,00 €
75888	Autres produits divers de gestion courante	1 300,00 €
Chapitre 77	Produits spécifiques	2 000,00 €
773	Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	2 000,00 €
TOTAL RECHETTES DE FONCTIONNEMENT		-33 866,00 €

INVESTISSEMENT
SITUATION PAR ARTICLES

DEPENSES

Chapitre/Article

Libellés

Dépenses

Chapitre 21

	<u>Immobilisations corporelles</u>	<u>531 600,00 €</u>
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 000,00 €
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	477 000,00 €
21312	Constructions bâtiments scolaires	-3 900,00 €
21831	Matériel informatique scolaire	2 500,00 €
21838	Autre matériel informatique	6 550,00 €
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	1 400,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	45 050,00 €

Chapitre 23

	<u>Immobilisations en cours</u>	<u>-210 450,00 €</u>
2313	Constructions (en cours)	-162 214,00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	-48 236,00 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT

321 150,00 €

RECETTES

Chapitre/Article

Libellés

Recettes

Chapitre 021

	<u>Virement de la section de fonctionnement</u>	<u>-9 591,00 €</u>
021	Virement de la section de fonctionnement	-9 591,00 €

Chapitre 10

	<u>Dotations, fonds divers et réserves</u>	<u>73 581,00 €</u>
10222	FCTVA	73 581,00 €

Chapitre 13

	<u>Subventions d'investissement</u>	<u>257 160,00 €</u>
1321	Subventions Etat et Etablissements Nationaux	-28 600,00 €
1322	Subventions Région Grand Est	25 760,00 €
13273	Subventions FEADER	315 000,00 €
1328	Autres subv. d'invest.rattachées aux actifs non amort.	-55 000,00 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT

321 150,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la Décision Modificative n° 1 telle que présentée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Absent			
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal				
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Absente			
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Par procuration à Mme Estelle LEVY	X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 28 novembre 2024

Le Secrétaire de Séance

Philippe SCHEIBLING

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 28 novembre 2024

Le Maire



Olivier SOHLER

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 27 novembre 2024

Membres en exercice : 23 Présents : 16 Absents et excusés : 4 Absents : 3 Procurations : 4

DCM-2024-11-7B

7. FINANCES

Décision modificative N°1 / 2024

B. Subventions 2024 – Modification du tableau

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Il est proposé au Conseil Municipal, après discussion et validation en Commission des Finances, de modifier le tableau des subventions de l'année 2024 selon les indications sous-mentionnées, à savoir :

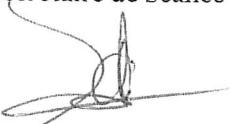
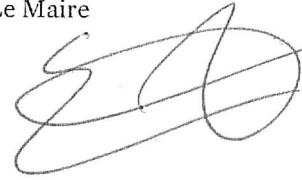
Associations	Subvention ordinaire BP 2024	Soutien "jeunes licenciés" BP 2024	Aides ponctuelles BP 2024	Subvention Signaleurs 2023	Aide ponctuelle exceptionnelle BP 2024	TOTAL Subvention BP 2024	DM1/2024		
							Subvention Signaleurs 2024	Aides ponctuelles	Total DM 1/2024
ACCA	200,00	300,00	300,00	25,00		825,00	50,00		50,00
ACJA	200,00					200,00			0,00
Amicale des donneurs de sang bénévoles	200,00		250,00	50,00		500,00	50,00		50,00
Amicale des Sapeurs Pompiers et Batterie Fanfare	1 000,00		2 229,00			3 229,00			0,00
APPE	200,00					200,00			0,00
Association d'animations de Châtenois-Scherwiller	1 100,00			25,00		1 125,00	25,00		25,00
Auptisme	200,00					200,00			0,00
AZUR FM	642,40					642,40			0,00
BADMINTON	200,00					2 861,00			0,00
Chorale Ste Cécile				75,00		75,00	25,00		25,00
Ecole de Musique de Châtenois-Scherwiller	6 000,00					6 000,00	25,00		25,00
Aux fils de l'Aubach	200,00			75,00		275,00	100,00		100,00
Gamadji	200,00		750,00	75,00		1 025,00	25,00		25,00
Harmonie Ste Jeanne d'Arc	200,00		800,00	100,00		1 100,00	125,00		125,00
Judo Club Shinsel	200,00	300,00	1 500,00	50,00	3 853,50	5 903,50	50,00		50,00
Les Amis d'Odile	200,00			25,00		225,00	25,00		25,00
Les Knecke's de l'Aubach	200,00			150,00		350,00	250,00		250,00
La Rockale	200,00			50,00		250,00	75,00		75,00
Les sentinelles de l'Ortenbourg	200,00			25,00		225,00			0,00
Les Sturmbas de la Scheer	200,00			25,00		225,00	25,00		25,00
Les Trouvères du Ramstein	200,00					200,00			0,00
Veilleurs du Ramstein	200,00		500,00	75,00		775,00			0,00
MJC	1 000,00	300,00		25,00	3 170,63	4 495,63	25,00		25,00
KM Centre Alsace Scherwiller						0,00	50,00		50,00
Les Scher'ubins	200,00	300,00				500,00			0,00
Alsace Holdem (Poker)						0,00	25,00		25,00
Scherwill'lecteurs	200,00		300,00	25,00		525,00			0,00
SlowUp Alsace de la Route des Vins	1 100,00					1 100,00			0,00
Sport Loisirs et Convivialité	200,00			100,00		300,00	50,00		50,00
Syndicat viticole				50,00		50,00			0,00
UNC	200,00		50,00			250,00			0,00
US MEMORY Grand Est France - Parrainage	40,00					40,00			0,00
USS	1 000,00	300,00	5 022,00	25,00	470,25	6 817,25	25,00		25,00
Association 1525						0,00		1 000,00	1 000,00
TOTAL	16 082,40	1 500,00	11 701,00	1 050,00	10 155,38	40 488,78	1 025,00	1 000,00	2 025,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification du tableau des subventions 2024 telle que présentée ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Absent			
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal				
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Absente			
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Par procuration à Mme Estelle LEVY	X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 28 novembre 2024 Le Secrétaire de Séance  Philippe SCHEIBLING	Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 28 novembre 2024 Le Maire  Olivier SOHLER
--	--